

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
 présents : 13
 votants : 13

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures et trente minutes,
 le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2014.

Conseillers présents : N. DUPERRET, D. BERNAZ, E. BOYMOND, F. CHAGNOUX, J. COUTURIER, H.
 DECOTIGNIE, F. DE NEVE, L. DUPAIN, C. FAVRE, D. GENOUD, C. GERNIGON, N. GUINAND, F.
 VULLIET

Conseillers excusés : D. ROULLET, R. PETTITT

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 avril 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2/ Budget principal : décision modificative n°1

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune commence cette année à rembourser au Syane les
 travaux d'enfouissement des réseaux au Chef-Lieu et à Beauregard. Ce remboursement se fait sous forme
 d'annuités.

Il explique que, la Commune ayant transféré sa compétence de travaux sur les réseaux secs au Syane, le
 versement de ces sommes est assimilé à une subvention d'équipement, et doit ainsi faire l'objet d'opérations
 d'ordre budgétaire spécifiques. Il faut donc retracer cette subvention en émettant un mandat au compte
 d'investissement 2041582/041 et un titre équivalent au compte 168758/041.

Cette opération ne remet pas en cause l'équilibre du budget, la dépense étant compensé par une recette, mais
 nécessite quand même que l'on ouvre les crédits correspondant dans ces deux comptes. En l'occurrence, il s'agit
 d'une somme de 740 029,12 €.

La décision modificative proposée au vote du Conseil municipal est donc la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budget primitif	DM n°1	Nouveau budget
204	Subventions d'équipements versées	210 500,00	740 029,12	950 529,12
2041582	Bâtiments et installations	204 500,00	740 029,12	944 529,12
RECETTES				
16	Emprunts et dettes assimilées	710,00	740 029,12	740 739,12
168758	groupement de collectivités	710,00	740 029,12	740 739,12

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,
 à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 sur le budget principal.

3/ Subvention à l'EHPAD de Viry

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande d'aide du CCAS de Viry qui gère l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, maison de retraite). En effet, cet EHPAD connaît depuis quelques années des difficultés financières.

Comme ce fût le cas l'année dernière, le CCAS de Viry demande donc aux communes voisines et qui profitent de ce service une participation financière au fonctionnement de cet établissement, à hauteur de 2€/habitant/an. Pour Présilly, en 2014, cela représenterait une somme de 1 454 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 1 454 € pour l'EHPAD Les Omhelles de Viry

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement correspondant et annexée à la présente délibération.

URBANISME

4/ Présentation de la procédure d'Aménagement Foncier

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les principes de l'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier (AFAF) et fait un point sur l'état de la procédure à Présilly. Le périmètre définitif et les objectifs de d'AFAF, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en fin d'année 2013, ont été validés par la Commission communale d'Aménagement Foncier (CCAF) et le Conseil municipal. Il revient désormais au Président du Conseil Général de prendre un arrêté prescrivant l'aménagement foncier, avant de désigner un géomètre pour le réaliser.

Entre-temps, suite aux élections municipales, la CCAF doit être renouvelée. La Commune va donc très prochainement lancer un appel à candidature. Une large information sera faite à ce sujet.

Suite à cette présentation, une discussion s'engage. M. VULLIET fait le lien entre la procédure d'aménagement foncier et la révision du POS. Il demande si les terrains situés dans le périmètre de l'AFAF resteront obligatoirement en zone agricole au PLU. Il lui est répondu qu'en effet, tant que la procédure d'aménagement foncier n'est pas terminée (et donc dans le prochain PLU), les terrains situés dans le périmètre d'aménagement foncier resteront classés en zone agricole ou naturelle. En revanche, ils pourront faire l'objet d'une modification de classement dès lors que l'aménagement foncier sera finalisé.

Suite à cet échange, M. GUINAND relève que le périmètre de l'aménagement foncier contraint de fait fortement les possibilités d'extension urbaine du futur PLU. M. DECOTIGNIE insiste sur la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels. M. DUPAIN rappelle que le SCOT du Genevois n'accorde que 3 ha d'extension urbaine à proximité du Châble et 3ha au Chef-Lieu. Il reste donc suffisamment d'espaces à bâtir en dehors du périmètre de l'aménagement foncier.

INTERCOMMUNALITE

5/ Désignation des délégués dans les commissions de la Communauté de Communes du Genevois

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes du Genevois, lors de sa dernière réunion, a créé 9 commissions de travail, dans lesquelles chaque commune doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DESIGNE les délégués communaux dans les commissions de la Communauté de Communes du Genevois comme suit :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Economie – formation - tourisme	Laurent DUPAIN	Nicolas DUPERRET, Denis GENOUD
Eau et assainissement	Claude GERNIGON	Denis BERNAZ
Equipement – sport – culture - scolaire	Jean COUTURIER	Fabien CHAGNOUX
Transport et mobilité	Corinne FAVRE	Denis GENOUD
Aménagement du territoire - Habitat	Henri DECOTIGNIE	Elisabeth BOYMOND
Social – seniors – Petite enfance	Dominique ROULLET	Fleur DE NEVE
Environnement – Développement durable – déchets - énergie	Nicolas GUINAND	François VULLIET
Finances – ressources humaines - mutualisation	François VULLIET	Fabien CHAGNOUX
Relations transfrontalières	Richard PETTITT	Henri DECOTIGNIE

6/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- **eau et assainissement** : M. GERNIGON présente l'état des réseaux d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes et les projets en cours. Le projet le plus important est le nouveau forage à Matailly permettant d'augmenter et de diversifier les ressources en eau potable du territoire. Ce projet est estimé à 12 millions d'euros.
- **Economie** : M. DUPAIN présente les zones économiques prioritaires au niveau de la CCG. Il s'agit de la zone de Cervonnex-les Envignes, la technopole d'Archamps, la zone de Valleiry et celle du Châble. Par ailleurs, il fait part d'un manque de lisibilité du territoire, qui nuit à son développement économique. C'est une des problématiques sur laquelle devront travailler les élus dans les années qui viennent.
- **SIVU Beaupré** : les travaux d'extension de l'école avancent. La livraison est prévue pour janvier 2015. Denis GENOUD fait par ailleurs un point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il est envisagé de regrouper les activités sur deux demies journées. La prise en charge financière des activités reste à décider.

DIVERS

7/ Désignation d'un « référent ambroisie »

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

8/ Point sur les travaux

- **Renforcement du réseau d'eau pluviale au Petit-Châble** : une consultation est en cours afin de trouver une entreprise. Les travaux seront réalisés en juin.
- **Requalification du Chef-Lieu** : les dernières finitions seront prochainement réalisées. Une inauguration sera organisée après l'été.

9/ compte-rendu des commissions communales

- **Animation** : M. VULLIET présente les futures manifestations sur la commune :
 - vendredi 30 mai : fête des voisins
 - dimanche 8 juin : course cycliste
 - tout le mois de juin : diffusion de certains matches de la coupe du monde de football sur la place de la Halle
 - samedi 28 juin : feux de la St-Jean
- **Urbanisme** : une rencontre avec l'urbaniste a eu lieu le 21 mai afin de relancer le processus de révision du POS. Le nouveau PLU devra être impérativement approuvé avant le mois de mars 2017, date à laquelle le POS actuel sera automatiquement abrogé conformément à la nouvelle loi ALUR.
- **Social** : le CCAS s'est réuni pour organiser la célébration de l'anniversaire des personnes âgées de 80 ans et plus. Il a également discuté de l'organisation du repas des Anciens qui aura lieu le 11 novembre.

10/ Questions diverses

- **élections européennes** : elles ont lieu le dimanche 25 mai de 8h à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,



Nicolas DUPERRET